

La politonymie

La politonymie est un domaine de l'onomastique¹ pour **les entités politiques et administratives**.

Le terme *politonyme* est formé du grec ὄνομα, *ónuma* « nom », sur πολιτικός *politikos*, de πόλις, *pólis*, « cité » en tant qu'« État ».²

Un politonyme est d'abord le nom d'un **État**. Le mot *pays* peut couramment désigner aussi bien la réalité géographique que l'entité abstraite politique. *Politonyme* permet la dichotomie indispensable.

Extrait de dialogue : - « Tu restes en France pour les vacances ? » - « Non je vais à la Martinique. ». - « Mais la Martinique c'est la France ! ». L'un prend *France* au sens géographique, l'autre, au sens politique, substitut courant de *République française*, forme officielle dite longue ou développée du politonyme.

Un politonyme, qu'il soit **actuel** ou **historique**, ne fait pas nécessairement référence à un territoire, *l'Union des Républiques socialistes soviétiques*.

Généralement la forme longue comprend un **générique politonymique**, *République, Royaume, État, Empire...*, avec un nom de pays ou son adjectif, *République italienne*, ou un ethnonyme, *Émirats arabes unis*, auxquels s'ajoutent éventuellement d'autres adjectifs définissant la forme de l'État, son régime, sa religion, etc. Si certains États n'ont pas de forme longue, *l'Irlande*, d'autres en font un véritable manifeste, *la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste*.

Le même pays peut avoir différents politonymes successifs, *Royaume de France, Empire français, République française*, ou concurrents, *État français/France libre*.

¹ Défini à la SFO (Société française d'onomastique) le 21 novembre 2002. Cf. « Onomastique, les noms propres », DLF n° 287, 1^{er} trimestre 2023, p. 53.

² On réservera *polionyme* aux noms de villes.

Le même politonyme selon le contexte peut prendre différentes formes de substitution, *le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, abrégé en *Royaume-Uni* ou *la Grande-Bretagne* et même *l'Angleterre*, par des sigles ou des acronymes, *GB*, *R-U*, des codes alphanumériques, des surnoms, *la Perfide Albion*, ou par métonymie, *la Nation*, *le Régime*, le nom de la capitale, un immeuble, *le Kremlin*...

Le politonyme change évidemment de forme selon la langue dans laquelle on s'exprime. Nous n'aborderons pas ici les problèmes de la traduction. La seule question de l'**exonymie** devrait faire l'objet d'un article.

Les politonymes désignent aussi les **subdivisions politico-administratives** de taille et de statut très divers, *République fédérée*, *canton*, *région autonome*, *province*, *département*, *district*, *cercle*, jusqu'au niveau de la plus petite entité, la commune. La France, avec son millefeuille, en a une belle collection ; la République de Russie en a toute une gamme avec ses 89 « sujets ».

Bien que les noms communs se traduisent, on a simplement francisé certains génériques exotiques comme *oblast*, *vilayet*, *sandjak*...

Indépendamment de leur taille, certaines de ces entités ont un nom spécifique, comme les États, ou sont simplement désignées par un générique avec le nom de leur chef-lieu, ou parfois par un ethnonyme ou son adjectif.

Il existe également des entités dites **secondaires**, géographiquement dissociées de la métropole, *colonies*, *protectorats*, *territoires d'Outre-mer*... avec des liens de dépendance plus ou moins forts.

Les politonymes ne désignent pas que les entités officielles. *L'État islamique*, sans être membre de l'ONU a une série de dénominations, *EI*, *DAECH*... dont certaines servent à prendre des distances, *Organisation « État islamique »*. Des entités comme *le Front Polisario*, *l'OLP*, *l'IRA*... constituent une catégorie entre organisation politique, armée, et gouvernement à ambition étatique. Leurs noms, souvent sous forme de sigle, ne sont pas de nature différente de ceux

des État établis ; ce sont des politonymes à part entière.

Le glissement est progressif vers le nom de simples **partis politiques**, pour lesquels on peut envisager une sous-catégorie ; ils relèvent de l'onomastique, ce sont des noms propres avec une forme officielle, entre politonyme et marque déposée.

Avec les **associations d'États**, *union, fédération...* ou les rapprochements sur critères limités, *Bénélux, Union européenne, Communauté des États indépendants, CEI...*, mais aussi *la Ligue arabe, l'OPEP* ; des alliances militaires, *l'OTAN, le Pacte de Varsovie...*, la multiplicité de statuts donne un continuum vers les **organisations internationales**, *l'ONU* avec sa multitude d'organes, institutions, conseils et agences, *l'UNESCO, l'OMS, le Fonds monétaire international...* sans différence de nature du point de vue linguistique avec les **organisation non gouvernementales, ONG**, *Green Peace, WWF...*

Le cas des **communes nouvelles regroupées** offre une démonstration de la nécessité de distinguer clairement politonyme et toponyme.

La fusion dans une nouvelle entité administrative ne fait pas disparaître le village, réalité géographique. Son nom devient politonyme historique de l'ancienne commune. La prise en compte de la réalité géographique rend inutile de renommer les rues homonymes des différents villages, ce qui est une source supplémentaire de perte de repères, et de référence patrimoniale.

L'adresse doit conserver le nom du village, toponyme, avant le nom de la nouvelle commune, politonyme.

Faute de distinguer les deux concepts, l'État a introduit beaucoup de confusion.

Ange Bizet

Président de l'ADEFY, administrateur de Défense de la langue française

Administrateur de la Société française d'onomastique

Membre du Collège d'experts du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Membre de la Commission nationale de toponymie du Conseil national de l'information géographique.

Défense de la langue française n° 288, 2^e trimestre 2023, p. 55-57.